



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 17/09/2024

Date d'affichage : 17/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Gilbert BAUDER, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Armelle POIRIER, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS,

Etaient Absents : Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR
Florence COSSARD a donné pouvoir à Jean-Claude GROUT
Stéphanie LEVILLAIN a donné pouvoir à Alain RASSET
Dominique CATEL

Mr Ronald SAHUT a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	14
Pouvoirs	3
Votants	17

OBJET :

**SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX
ASSOCIATIONS AYANT PARTICIPE AUX APRES-
MIDIS DE JUILLET**

Les après-midis de juillet se sont bien déroulés et comme chaque année Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention complémentaire aux clubs locaux qui se sont investis dans cette organisation.

Monsieur le Maire rappelle que l'année dernière 110 € ont été versés par association.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'attribuer une subvention complémentaire aux différents clubs locaux pour leur aimable investissement dans ces animations, soit :

Club de football américain : 110 €

Club de basket-ball : 110 €

Club de tir : 120 € (110 € + 10 € munitions)

Club de tennis : 110 €

Club de danse (Kid's Dance) : 110 €

APE : 110 €

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20240923-60-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024

Affichage : 30/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation